



Cours par correspondance avec karis

Par **djulaille**, le **05/03/2010** à **13:11**

Bonjour,

je suis inscrite depuis le mois d'août dans l'école KARIS formation, je prépare un CAP esthétique à distance.

Les premiers contacts avec l'école ont été très motivant, le conseiller ou plutôt le commercial à très bien fait son travail il m'a bien vendu son produit, en me certifiant dans un premier temps que son école était reconnue par l'éducation nationale (chose fausse mais je m'en suis aperçue trop tard), ensuite j'ai commencé à recevoir les premiers cours (15livres a peu près) après avoir rendu 2 devoirs (ce qui correspond à 2 livres) on me renvoie gentilleement 1 colis de 15autres livres (de moins en moins motivant), sans me dire combien je vais en avoir, ni me donner un moyen de repères pour rendre chaque devoir,bref passons pour pouvoir étudier j'ai donc trouvé un travail à mi-temps qui me laisse le temps d'étudier à mon rythme jusqu'ici tout va bien, sauf que depuis le mois d'août il y eu des changements dans ma vie et je me retrouve à devoir assumer mon loyer et mes factures seule...ayant un loyer de 620 euros et ne gagnant que 800 €, sans compter toutes mes factures qui me permettent un minimum de survie etc je vous laisse imaginer la suite...

j'ai beaucoup de mal à joindre les deux bouts, surtout que cette formation me coute 100 euros par mois.De plus m'apercevant que cette école n'est pas fiable j'aimerais vraiment arrêter maintenant avant de m'endetter pour rien mais en vue de ce que j'ai pu lire sur plein de forum cela m'a l'air très complexe...

C'est pourquoi je me tourne vers ce site pour avoir un maximum d'informations pour pouvoir rompre mon contrat sans avoir recours à des huissiers ou autres (il est stipulé que dans mon contrat de "vente à crédit" que je peux résilier sans frais en cas de force majeure) est ce que le fait d'avoir des pb financiers peut éventuellement répondre à "ce cas de force majeure"???
merci par avance pour vos réponses